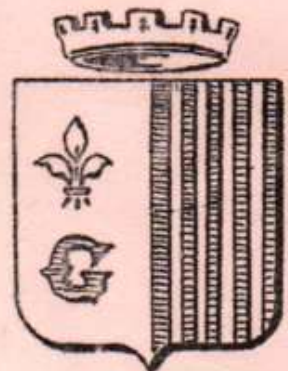


4029



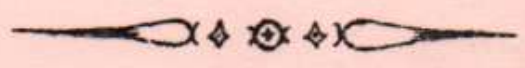
LA TRIBUNE DE GUILLAUMES



BULLETIN D'INFORMATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Avril 1969

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
D. M. DURANDY
MAIRE
DE GUILLAUMES
+ —



Dépôt légal n° 12165

L' EDITORIAL DU MAIRE

B U D G E T P R I M I T I F 1969

Comme chaque année, le Conseil Municipal a dressé et voté à l'unanimité, le budget primitif pour l'exercice 1969. Ce faisant il a rempli la principale des missions d'administration que vous lui avez confiée. Plus loin, dans cette Tribune, vous prendrez connaissance des chiffres essentiels contenus dans ce document qui est le reflet de l'état de santé économique de notre collectivité. Mais pour mieux apprécier la valeur de ces chiffres il est utile que je vous donne quelques explications. C'est ce que je vais tenter de faire en essayant de vous présenter un exposé aussi claire que possible.

Tout d'abord, je tiens à vous rassurer, en précisant que ce budget ne comporte aucune augmentation du nombre des centimes. En conséquence, pas d'augmentation des impôts communaux.

Depuis vingt ans, depuis que j'assume l'Administration de Guillaumes en qualité de Maire, je n'ai demandé au Conseil Municipal que trois ou quatre fois d'avoir à se prononcer sur une augmentation de la fiscalité communale. Il y a un an, pour équilibrer le budget 1968, le Conseil Municipal s'est trouvé dans l'obligation de mettre en recouvrement 5.000 centimes nouveaux, assurant ainsi une augmentation de recette de 10.000 F environ.

Sur les motifs de cette décision, il me plait de vous éclairer.

Une commune - quelle qu'elle soit, voit augmenter chaque année ses charges incompressibles, par le fait de l'érosion monétaire et par l'augmentation des salaires. Et pourtant il n'est pas possible de réduire le nombre des agents communaux, la participation à l'Aide Sociale, l'entretien des voies communales, le chauffage des écoles etc... Sans tenir compte des conséquences financières des accords de Grenelle, cette augmentation des dépenses indispensables et incompressibles peut se chiffrer - à 4 % par an.

En contre-partie, la valeur du centime à Guillaumes ne s'accroît annuellement que de deux pour cent.

C'est ce décalage entre ces deux chiffres (2% d'une part, 4 % d'autre part) qui nous a obligé, pour atteindre l'équilibre, à mettre en recouvrement 5.000 centimes en 1968.

Pour éviter de se retrouver devant une situation analogue, il faudrait que la valeur du centime ait un taux de croissance de 4%. Pour cela, il faudrait que le nombre des contribuables augmente nettement chaque année. C'est pour atteindre ce but que le Conseil Municipal a accepté de construire une hôtel des Postes comportant l'installation de dix agents de P.T.T. à Guillaumes. C'est pourquoi, le Conseil Municipal a mis en vente des bâtiments communaux inutilisés qui deviendront des résidences secondaires etc...

En définitive, cette année, il n'est inscrit aucun centime nouveau dans ce budget, l'équilibre ayant été obtenu par la réévaluation normale des loyers des biens communaux (batiments et pâturages)

TAXE D'EAU ET TAXE D'ASSAINISSEMENT

Depuis l'année dernière, la gestion de l'eau est celle de l'assainissement ne sont plus incluses dans le budget général de la Commune.

En effet, le législateur a voulu l'intégralité de cette charge soit prise en compte par les usagers aussi bien pour les dépenses de fonctionnement que pour celles d'amortissement. En contre-partie, et parrallèlement à cette décision du législateur la taxe de déversement à l'égout a été supprimée.

Le bien-fondé de l'exposé des motifs de cette loi est certain et il représente même la mise en place d'une exactitude commerciale dans la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement. Mais, si dans les grandes agglomérations, l'application de cette décision ne comporte pas de difficultés majeures, il n'en est pas de même dans les petites communes, bien que pour celle-ci le cas de Guillaumes est loin de poser le problème le plus difficile. Il n'en reste pas moins vrai que la mise en place de cette nouvelle loi a représenté pour nous des difficultés et pour les usagers une augmentation des redevances.

Fort heureusement, certains aménagements acceptés par l'Autorité de Tutelle sont en cours d'application et d'autres seront décidés afin de permettre aux administrateurs communaux de maintenir ces deux taxes dans une limite raisonnable et acceptable.

Je reviendrai vraisemblablement dans la prochaine tribune pour vous faire connaître quelles sont les dispositions prises en faveur des Communes rurales.

M.D.

BIENVENUE à MADEMOISELLE RAMOINS

A la suite du départ de Monsieur SCHIAFFINO, Monsieur le Trésorier Payeur Général des Alpes-Maritimes, a nommé à la Perception de Guillaumes, Mademoiselle RAMOINS, Inspecteur du Trésor.

Avant d'être affectée à Guillaumes, Mademoiselle RAMOINS remplissait les fonctions de chargée de missions économiques à la Trésorerie Générale des Basses-Alpes.

J'espère vivement qu'elle est satisfaite de son nouveau poste et je peux l'assurer du concours le plus entier pour faciliter son accueil chez nous.

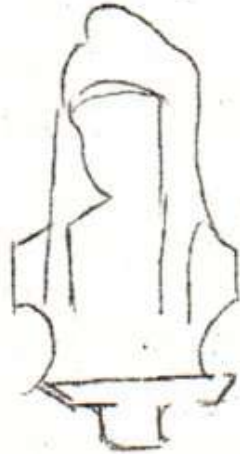
Durant la courte collaboration, que nous avons eue ensemble, depuis le début de cette année, j'ai pu apprécier ses qualités techniques ainsi que sa grande amabilité.

Je suis certain que la population de Guillaumes sera très satisfaite du choix fait par Monsieur le Trésorier Payeur Général des Alpes Maritimes.

=====

M.D.

RF



Durant le 1er trimestre 1969, le Conseil Municipal ne s'est réuni qu'une fois tenant séance le 26 Janvier.

Tous les membres du Conseil étaient présents à l'exception de Monsieur Jules GRAILLE, empêché pour raisons de santé.

L'ordre du jour comprenait essentiellement le vote du budget primitif.

BUDGET PRIMITIF 1969 -

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité, le vote du budget primitif dont voici les caractéristiques principales .

Le montant des recettes ordinaires prévus s'élève à la somme de 239.473 frs tandis que le chiffre retenu pour 1968, était de 235.598 frs.

L'augmentation des recettes est due principalement au réajustement des loyers de location des bâtiments communaux et aussi de l'augmentation du Fonds d'Action Sociale. Ces prévisions de recettes permettent l'équilibrer facilement les prévisions de dépenses sans vote de centimes nouveaux et malgré l'application des accords de Grehelle pour les salariés de la Commune.

Ajoutons à ces renseignements que la valeur du centime augmente légèrement chaque année et qu'il est passé de 1968 à 1969 de 2,0365 à 2,0553.

Par contre, le Conseil Municipal n'a pas pu établir le budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement en raison des modifications que le Ministre de l'Intérieur doit apporter dans la réglementation de l'établissement des taxes d'eau et d'assainissement.

Ces budgets seront établis dans le courant du printemps.

PATURAGES COMMUNAUX -

Le Maire signale au Conseil Municipal que l'examen du revenu des pâturages communaux durant les dernières années révèle une stagnation de ceux-ci voire même une diminution. Le fait est dû principalement à une diminution du nombre des troupeaux venant de l'extérieur et aussi des difficultés du comptage. C'est pourquoi, le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Considérant qu'il est très difficile de chiffrer avec exactitude le nombre de bêtes ovines aux pâturages.

Considérant que le comptage des troupeaux nécessiterait une perte de temps importante aussi bien pour les bergers que pour les fonctionnaires communaux.

Considérant que la fixation de la redevance de chaque berger en fonction du nombre de bêtes gouvernées par eux provoque chaque année des discussions et des contestations entre les bergers et la Commune.

Considérant que pour toutes ces raisons, l'établissement du rôle des pâturages demande à être simplifié.

Le Conseil Municipal, décide :

- de supprimer le comptage des troupeaux dits étrangers,
- de retenir Messieurs BOYER Lucien, LIONS Fernand, AUDIBERT Jean, TOCHE Edouard et BLANC Norbert en qualité de bergers ayant le droit de remplir leurs troupeaux avec des bêtes dites étrangères.

Le prix de location des pâturages communaux est forfaitaire pour la saison estivale 1969 et est fixé à 1.200 frs par berger. Le nombre de bêtes admises sera de 450 par berger. Dans le cas où manifestement ce chiffre serait dépassé, un comptage pourra être effectué moyennant une indemnité de 100 frs à la charge du berger.

L'utilisation d'un comptage par photographie pourra être envisagé aussi. Les clauses du règlement habituel sont maintenues à l'exception de celles qui sont en contradiction avec les décisions prises plus haut.

Par ailleurs, en ce qui concerne les troupeaux locaux et sédentaires, composés de bêtes dites locales, le rôle des pâturages maintiendra le prix unitaire. Cependant le prix qui était jusqu'ici fixé à 0,90 F est porté à 1 F à partir de la saison 1969.

-LOCATION DES BATIMENTS COMMUNAUX -

Le Conseil Municipal a décidé de revaloriser les locations des bâtiments communaux et de porter le prix de celles-ci aux chiffres suivants :

Location de l'appartement de l'ancienne école de Bouchanières.

Une augmentation de 100 frs est demandée à Monsieur VIDARD. Le nouveau loyer annuel s'élève à la somme de 700 frs.

Location du four à pain -

Un nouveau bail de 9 ans a été consenti à M BROUDY avec révision triennale. Le nouveau bail maintient toutes les clauses de l'ancien. Le nouveau loyer est porté au prix annuel de 1.200 frs en augmentation de 400 F.

Location du garage de la Baume -

M. CHAMPOUSSIN a accepté une augmentation de 130 f portant le loyer annuel à la somme de 730 Frs.

Location du garage de l'ancien Hôpital aux Ponts et Chaussées -

Le montant du loyer est toujours en instance depuis 1967. Le Conseil Municipal a décidé de porter le prix annuel de location à 720 F à partir du 1er octobre 1967. L'ancien prix annuel était de 400 Frs.

Ajoutons pour mémoire, que la location avec les P.T.T. a déjà fait l'objet d'une révision de loyer en 1967. Le montant annuel est de 2.000 frs.

De même, la location du bâtiment de la Perception a fait l'objet d'une révision en 1967 portant le loyer annuel à la somme de 3.000 Frs.

DESENCLAVEMENT DU HAMEAU DE VILLETALE -

Le Maire informe le Conseil Municipal que d'après les renseignements qui lui ont été fournis, l'Administration des Faux et Forêts ne serait plus hostile au désenclavement du Hameau de Villetale.

Actuellement en effet, ce hameau est comme celui de Barels encore enclavé. C'est pourquoi, le Conseil Municipal a délibéré dans le sens que voici :

Le Conseil Municipal s'était déjà ému de cette situation en prenant une délibération le 15 Mai 1965. Le Maire fait brièvement l'historique de cette affaire.

De 1939 à 1935, une route avait été prévue par les propriétaires du hameau unis dans un syndicat et l'exécution de celle-ci était commencée.

C'est pourquoi, une partie des travaux de désenclavement se trouve ainsi fait sur un parcours de 2 kms environ. En particulier, un pont en béton armé sur le vallon du Riou est en état de servir. Malheureusement, cette route qui a été établie en sens contraire de la desserte Guillaumes-Villetale ne peut être utilisée. Il conviendrait de construire un chemin carrossable reliant la Chapelle de Buyei au pont établi sur le Riou. Cette tranche réalisée, la liaison Guillaumes-Villetale serait alors effective.

L'intérêt de cette liaison est manifeste.

En effet, si actuellement le Hameau de Villetale est très peu habité, les services de l'eau, d'électricité, du téléphone sont assurés et durant la saison d'été, les familles propriétaires de maison pourraient facilement utiliser celles-ci.

Par ailleurs, cette route présente un caractère forestier indiscutable car elle permettrait d'accéder aux forêts communales de Pouma donnant ainsi une exploitation rentable de ces forêts.

Où, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

de charger le service des Ponts et Chaussées de bien vouloir établir un projet de création d'un chemin rural en vue de désenclaver le Hameau de Villetale.

de solliciter l'aide financière de l'Etat et du Département.

de solliciter l'autorisation d'emprunter la part communale si possible au Fonds Forestier National afin d'obtenir un bas loyer de l'argent emprunté.

UN PLAN D'EAU A GUILLAUMES -

De nombreuses Communes en France ont mis en place un plan d'eau utilisable l'été, pour favoriser la fréquentation touristique. Le succès de ces initiatives est certain.

Il serait donc intéressant de pouvoir imiter cet exemple à Guillaumes, ce qui améliorerait considérablement le rendement économique de la saison touristique d'été dans notre Commune.

Le prix de revient d'une pareille installation n'est certes pas à négliger mais avec le concours de l'Etat et du Département, l'effort financier de la Commune peut être envisagé tout en respectant les normes d'une bonne gestion financière.

C'est pourquoi, sur l'initiative de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Monsieur le Maire expose que le Canton de Guillaumes ayant été retenu par Monsieur le Ministre de l'Agriculture comme canton pilote de Rénovation Rurale, il convient de prévoir des aménagements susceptibles de retenir et de distraire les touristes et les citadins de passage.

Parmi ces aménagements, il serait souhaitable de réaliser au quartier des Roberts (Parcelles 75 et 76) un plan d'eau qui serait utilisé comme baignade et pour la pratique du canotage. La réalisation de ce plan d'eau supprimerait un lieu marécageux.

Pour l'étude des possibilités de réalisation de ce plan d'eau, la présentation des dossiers, la surveillance des travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter le concours du Service des Ponts et Chaussées dont les ingénieurs connaissent déjà le site.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- sollicite le concours du service des Ponts et Chaussées en vue de l'étude du projet, de la direction des travaux et du règlement des dépenses correspondantes.

Déjà, l'enquête géologique a été faite en ce qui concerne l'aménagement d'un plan d'eau au quartier des Roberts. C'est le Professeur CORROY, Doyen de la Faculté des Sciences de Marseille, qui a été chargé de cette mission. Nous joignons l'étude géologique qui malgré son caractère scientifique intéressera certainement nos lecteurs.

PROJET DE CREATION D'UN PLAN D'EAU aux ROBERTS

E T U D E G E O L O G I Q U E oooooooooooooooooooooooooooo

La Municipalité de GUILLAUMES, en accord avec la Direction Départementale de l'Equipement des Alpes-Maritimes, désire réaliser, au quartier des Roberts, 1.200 mètres Sud-Sud-est de la Ville, rive gauche du Var, un plan d'Eau à usage touristique.

Celui-ci serait susceptible de couvrir une superficie de 800 à 1.000 mc. sur les parcelles cadastrales n° 75 et 76, immédiatement à l'Est de la R.N.202, en amont du Pont varois des Roberts, Cote 765.

o

Géologiquement, en ce Quartier, la surface elliptique du thalweg du Var - grand axe occupé par le lit mineur actuel sur L.100 m de longueur - depuis la Chapelle Ste Claire, à l'amont, et le Pont des Roberts à l'aval représente toute une zone alluviale du fleuve pendant le Quaternaire récent. Les éléments détritiques se sont ainsi déposés sur les formations calcaires, dolomitiques et marneuses du Trias sous-jacent.

Cette situation de fait était encore "naturelle" au XIX^e siècle, jusqu'en 1869. C'est alors que fut projetée - voici cent ans - le passage de la route, devenue la R.N.202, sur le grand axe de la zone alluviale, avec l'élévation d'une digue protectrice des eaux sauvages maintenues dans la partie occidentale du thalweg.

C'est ainsi que le Var, qui épousait alors en son lit mineur les contours de la base montagneuse représentée aujourd'hui par la Chapelle de N.D. de Buyé et le Moulin des Roberts, fut canalisée au pied Ouest de la digue, inaugurée en 1884.

Dès lors, toute la rive gauche actuelle du Var, entre la Chapelle Ste Claire et le Pont des Roberts, correspond à un remblaiement récent, dû au Var vers l'amont, et au cône de déjection du Riou des Roberts vers l'aval.

Le cours ancien de ce torrent épousait, lui aussi la base montagneuse qui supporte l'ancien chemin de Guillaumes à Daluis. Actuellement, le Riou rejoint le bord oriental de la R.N 202, d'Est en Ouest, à 200 m amont du Pont 765?

La structure topographique et géologique étant ainsi définie, on peut considérer que le triangle superficiel des Roberts, rive gauche terminale du Riou (parcelles 75 et 76, cote moyenne 766) domine le lit mineur du Var de 8m. environ. Il représente donc, depuis un siècle, une zone de comblement marécageux, boisée et avec végétation aquatique dense, alimentée en eau par des infiltrations dans le cône alluvial même du Riou et par quelques émergences triasiques au pied de l'ancien chemin de Daluis en aval du Moulin des Roberts.

En conséquence, nous donnons un AVIS GEOLOGIQUE FAVORABLE, au projet de la Municipalité de GUILLAUMES, concernant la création d'un plan d'eau à usage touristique, au Sud du quartier des Roberts, en présentant les conseils suivants :

1°) - Le niveau du Plan ne pourra dépasser la cote 764, la retenue étant constituée, à une vingtaine de mètres Est de la R.N.202, par un barrage en terre maintenant l'eau à l'amont jusqu'au pied de la butte triasique du Chemin de Daluis.

2°) - L'alimentation du Plan sera assurée par un canal issu du Riou à l'aval même du Pont du Moulin. Les émergences latérales de base du Chemin de Daluis concourront également au renouvellement de l'eau.

3°) - Etant donné la nature "marécageuse" de l'alluvion formant terrasse supérieure en ce domaine, avec végétation aquatique sur un niveau de base imperméable à une profondeur relativement faible, ce niveau ne sera pas affecté par les travaux d'aménagement du Plan.

4°) - Quant à la végétation même, et si dense avons-nous dit, pour éviter son retour certain, dans un délai assez court malgré sa destruction nécessitée par la création du Plan à usage touristique, il sera indispensable d'étancher entièrement le fond de la retenue par un matériau isolant l'eau du sol forestier humide.

5°) - L'évacuation des eaux du Plan s'effectuera au confluent actuel du Riou avec le Var, à l'extrémité méridionale de la zone transformée des Roberts, soit à 160 m amont du Pont 765.

Nous espérons vivement que dans le cadre des crédits de la Rénovation Rurale, Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, voudra bien retenir ce projet dans un prochain programme.

SECURITE DANS LE LIT DU VAR DANS SA TRAVERSEE DES GORGES DE DALUIS -

En 1968, le Président du Club VAR-MER, avait écrit à Monsieur le Maire pour lui signaler que pendant la période estivale, de nombreuses personnes parcourent le lit du Var en promeneurs ou en kayak ou canoé tandis que trop souvent d'autres promeneurs parcourant la Route Nationale lancent des pierres jusqu'au fond de la vallée, évidemment à titre de divertissement.

Le Président du Club VAR-MER demandait à M. le Maire de prendre un arrêté pour assurer la sécurité tout le long du fleuve dans la traversée des Gorges.

M. le Maire a bien voulu retenir le bien-fondé de cette observation et en conséquence, a pris l'arrêté suivant :

Nous, Maire de la Commune de Guillaumes,

Considérant que le lit du Var est parcouru dans les Clues de Guillaumes (Gorges de Daluis) par des pêcheurs et par les pratiquants de la descente en rivière, sur canoës et kayaks ;

Considérant que de nombreux touristes s'arrêtant sur la Route Nationale 202 en vue d'admirer les Clues de Guillaumes, s'amuse à jeter des pierres et des objets dans la direction du lit du Var ;

Considérant que cet état de fait constitue un danger d'accident ainsi que l'a souligné une correspondance adressée par le Président de la Fédération Française des Canoës et Kayaks ;

A R R E T O N S :

Art 1er- Il est interdit de jeter tout objet, en particulier toute pierre même petite en contrebas de la route dans le lit du Var sur le parcours de la Nationale 202 comprise entre les P.K 34 + 400 et 40 + 650 et d'autre part sur la voie communale n° 7 dite de Tireboeuf sur toute sa longueur.

Art 2.- Des panneaux indicateurs seront placés le long de ces voies sur les sections sus-désignées.

Fait à Guillaumes le 27 Janvier 1969

Les panneaux en question, seront posés incessamment dès que la commande parviendra en Mairie et par ailleurs, nous tenons à publier la lettre de remerciements que nous a adressé le Club-Var -Mer dans une correspondance du 14 février.

Monsieur le Maire,

Au nom du Club VAR-MER, et de tous les Canoëistes et kayakistes, nous vous remercions vivement de l'arrêté que vous venez de prendre interdisant les jets de pierres dans les Gorges de Daluis.

Vous contribuez ainsi à assurer au mieux la sécurité des admirateurs de votre si joli site et nous vous en louons.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux.

Signé : Roger LEMAIRE ..

PROJET D'ADDUCTION D'EAU DE GUILLAUMES -

Rappelons que ce projet dont le montant s'élève à la somme de 200.000 F a été adjugé à l'Entreprise PRATICO.

Les travaux vont commencer incessamment.

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil Municipal à la demande de Monsieur Maurice BELLEUDY, a porté son attention sur le fonctionnement des compteurs qui seront posés à Guillaume.

A la suite de cette intervention, le Maire a demandé au Directeur des Travaux Monsieur COUMELONGUE, de bien vouloir le renseigner sur cette importante question. Voici la réponse de ce dernier :

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre lettre du 27 Janvier 1969 par laquelle vous me demandez de bien vouloir soumettre à Monsieur Maurice BELLEUDY, Conseiller Municipal les propositions en vue du choix du compteur à adopter.

Je me permets de vous signaler que ce choix est à l'initiative de l'entrepreneur, à condition que le fournisseur auquel il s'adresse soit agréé pour la construction des compteurs et admis par le service du Génie Rural.

Parmi ces maisons on distingue principalement :

- La Compagnie des Compteurs
- Compteurs EYQUEM
- Compteurs VINCENT
- Compteurs ASTER

En outre, l'entrepreneur a déjà fait la commande et a choisi les compteurs EYQUEM, en ayant au préalable demandé notre accord ainsi que celui du service du Génie Rural.

De plus, en ce qui concerne les risques de gel, et par conséquent la détérioration du compteur, la remise en état de fonctionnement ou le changement complet du compteur est à la charge du particulier.

En effet, la pose d'un compteur est toujours tributaire d'un robinet placé avant qui permet de procéder en période de gel à la vidange de la canalisation aval et du compteur. Cette opération doit être effectuée par le particulier toutes les fois que l'eau ne circule pas pendant un temps prolongé (la nuit par exemple).

Afin d'augmenter la garantie contre les risques de gel, et pour éviter de faire cette opération de vidange chaque soir en période d'hiver à condition que la température ne soit pas trop inférieure à zéro, il est possible de protéger le compteur par des chiffons de la paille, de la sciure...

Je vous signale, en outre, que lors de la pose des compteurs chez les particuliers, toutes les précautions sont prises pour éviter au maximum les désagréments que peut causer le gel (emplacement).

D'autre-part, toutes les marques ou modèles de compteurs agréés présentent à peu de chose près les memes caractéristiques.

Il s'ensuit que le choix de l'entrepreneur n'est plus guidé que par une question de conditions de paiement, ce qui n'a donc aucune incidence sur les qualités de l'appareil.

Espérant que cette lettre vous donne entière satisfaction,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments dévoués.

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX.

=====

COMMEMORATION DU CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE
DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918.

Au cours de la cérémonie du 11 novembre 1968, le Maire avait invité tous les Anciens Combattants de la Guerre 1914 - 1918, à accepter un repas en commun offert par la Commune.

Ce repas a eu lieu le dimanche 16 mars sous la présidence de Monsieur le Maire. Le nombre des participants était malheureusement réduit. Le repas a été servi par Monsieur Maurice BELLEUDY et il a donné satisfaction à tout le monde.

Enfin, dans le cadre de cette même commémoration, le film " TRENTE ANS D'HISTOIRE " évoquant la période de 1914 -1918, prêté gracieusement par Monsieur le Ministre des Anciens Combattants, a été projeté dans la salle du Foyer Rural, grâce à l'obligeance de Monsieur GIRIBONE, qui a bien voulu se charger de cette projection.

ACTIVITE DU CENTRE DE SECOURS

DURANT L'ANNEE 1968

L'activité du Centre de Secours durant l'année 1968 a été relativement calme, quant aux interventions importantes ; le temps pluvieux et humide a freiné les incendies de forêts et broussailles au grand soulagement de chacun. Signalons toutefois les principales interventions :

Le 23 Juillet - à Prapelet - Commune de St Martin d'Entraunes

Début d'incendie d'une citerne de goudron qui effectuait des revêtements sur le chemin départemental. de 11 H 30 à 14 H 30.

Le 14 août - à Péone - lieu dit le : Le Tailleu

Début d'incendie dans une petite ferme, menaçant particulièrement une grange à foin. de 23 H à 2 h 30 du matin.

Le 20 Septembre, à Valberg - Commune de Guillaumes

Début d'incendie dans un petit chalet habité par des ouvriers nord-africains de 20 H 30 à 23 H

Le 30 Octobre - Commune de Villeneuve d'Entraunes

Accident de la route - Transport d'un blessé à l'Hôpital St Roch à Nice.

Le 14 Novembre à Valberg - Commune de Péone -

Début d'incendie dans un immeuble en construction de 19 H à 22 H.

De plus, ont eu lieu des exercices d'entraînement avec mise en batterie de lances, sur mote-pompe et sur poteaux d'incendie.

Au cours de l'année 1968, l'effectif du Centre a été renforcé par deux nouveaux volontaires, en la personne de l'Abbé ACQUILINA, prêtre du Haut-Var et de M. MILLET, Pharmacien Guillaumes.

Nous les félicitons vivement ; l'adhésion de ces deux sapeurs porte actuellement l'effectif du Centre à 13, gradés et sapeurs volontaires.

XXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX
XXXX
X

- AU SUJET DE BARELS -

Il est bien regrettable que ce hameau soit comme Villetale, toujours enclavé.

En effet, il est situé dans un site de haute montagne, particulièrement beau. La présence de nombreuses maisons mal entretenues et parfois même en ruines sont cependant le témoignage d'une vie importante dans l'ancien temps.

Actuellement, il n'est plus habité depuis le départ de son dernier habitant, M. LANCE Etienne mais il est parcouru durant l'été par plusieurs troupeaux et de plus, les chasseurs aiment bien s'y livrer à leur sport favori en haute altitude.

Dernièrement nous avons reçu la visite en Mairie de Monsieur et Madame Jacques BOCCARD. Ils nous ont dit tout l'attrait qu'exerçait pour eux cet écart de Guillaumes et ils ont manifesté le désir d'y aménager une résidence d'été. C'est pourquoi, ils ont proposé l'acquisition à la Commune de l'ancien presbytère et de l'ancienne maison d'habitation qui appartenait jusqu'à ces dernières années à la famille CAZON, laquelle avait vendu ses biens à la Commune de Guillaumes.

C'est pourquoi, l'adjudication de cette vente a eu lieu à la Mairie le 31 mars, et à la suite de cette opération, Monsieur et Madame Jacques BOCCARD sont devenus propriétaires à Guillaumes.

Nous leur souhaitons une bonne réussite dans leur audacieux projet de résidence secondaire. Il est vrai qu'ils seront grandement aidés par leurs enfants qui sont comme eux amoureux de la nature et qui ont l'habitude de pratiquer l'alpinisme.

Puisque cette vente nous donne l'occasion de rappeler l'existence de Barels, il nous semble opportun de joindre à ces quelques lignes quelques renseignements d'ordre historique recueillis dans les Archives Départementales. Il s'agit de renseignements très anciens remontant au XVIII^e siècle à l'époque de Louis XIV.

BARELS. AU SIECLE DE LOUIS XIV

Notre hameau, qui est le plus éloigné du chef-lieu, a toujours été la plus petite des six paroisses de la Commune de Guillaumes, cependant, il y a deux siècles, la moyenne des naissances, dans notre paroisse, était de cinq par an.

Les noms des familles habitant Barels étaient alors : Cazon, David, Don, Lance, Pons, Pourchier, Taxil.

Les noms de baptême étaient, par ordre de fréquence; Véronique, Marie, Elisabeth, Hélène, Roussouline, Nathalie, Thérèse pour les filles; Honoré, Jean, Pierre, Joseph, pour les garçons.

Les archives de Barels sont les plus anciennes de la commune ; alors que celles de Guillaumes ne vont qu'à 1774 (avènement de Louis XVI) celles de notre paroisse remontent jusqu'en 1702 (époque la plus brillante du règne de Louis XIV).

Les actes de mariage étaient sur papier timbré de Provence d'un sou et demi, les dispenses de publications de bans étaient sur timbre de dix deniers.

A titre documentaire, nous publions l'acte de mariage à Barels du huitième aïeul de feu le Docteur AGNELY, Ancien Maire et Conseiller Général de Guillaumes.

" L'an mil sept cent trente-sept et le vingt -huit novembre, après une publication de bans faite à la paroisse de Guillaumes, Monseigneur de Grillon, évêque de Glandevès, les ayant dispensés des deux autres ; après avoir ouï le consentement du père à l'égard du garçon et le consentement de la mère à l'égard de la fille ; ne s'étant découvert aucun empêchement canonique ni civil ; après avoir reçu leur mutuel consentement, mariage a été contracté de Joseph AGNELY, fils de Jean et d'Anne Marie REPON, âgé d'environ vingt-cinq ans, d'une part & d'Elisabeth DON, fille de feu Pierre et de Marie PONS, âgée d'environ dix huit ans, d'autre part, dans la chapelle de Sainte Elisabeth de Barels, selon les formalités de la sainte Eglise et les statuts de sa majesté ; et leur a donné bénédiction nuptiale.

Jean GRAILLE, prêtre.

=====



L'AVENIR DE VALBERG

LA VISITE DE M. RAVANEL, HAUT COMMISSAIRE AU TOURISME

Le 8 MARS 1969, VALBERG recevait la visite de Monsieur RAVANEL, Haut Commissaire au Tourisme, accompagné de Monsieur COTTEZ, Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes, représentant Monsieur le Préfet THOMAS, ainsi que de Monsieur ICART, Député de notre circonscription. C'est en hélicoptère que M. RAVANEL rejoignait VALBERG, après avoir préalablement survolé plusieurs sites du Département, et notamment celui de CHASTILLON où doit être créée la station d'ISOLA 2000.

L'hélicoptère Alouette III de la Protection Civile atterrissait en plein centre de VALBERG à 9 h 30. Une séance de travail avait lieu dans les salons de l'hôtel Chalet Suisse et réunissait, outre les personnes précitées: M. GINESY, Conseiller Général - Maire de PEONE, M. SALVA, Directeur Départemental de l'Équipement et du Logement, accompagné de M. CARBONNEL, Ingénieur de l'Arrondissement INFRA 1 chargé des Stations de Sports d'hiver et de M. OLLIE, Subdivisionnaire; M. LESSELLIER, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports; M. TREHARDY, Délégué Régional au Tourisme; M. BETEMP, Membre de la Commission Interministérielle de la Montagne; M. GRAILLE Raoul, 1er Adjoint, représentant le Dr DURANDY, Maire de GUILLAUMES; M. MILLOU, 1er Adjoint, représentant M. PERISSOL, Maire de BEUIL, avec M. ROBION, 2ème Adjoint; M. BELLIEUD, 1er Adjoint de PEONE, M. LUCARINI, Adjoint Spécial de VALBERG, M. PAPOCCHIA, Président du Syndicat d'Initiative et Office de Tourisme de VALBERG, M. Jean PAZZI, Directeur de l'École de Ski, et M. PESENTI, Moniteur.

C'était de l'Avenir de VALBERG qu'il était question, son extension, son urbanisme, son équipement sportif. M. GINESY prenait la parole au nom des trois collectivités intéressées: GUILLAUMES, PEONE et BEUIL. Après avoir remercié toutes les personnes présentes d'avoir bien voulu participer à cette réunion de travail, il dressait un tableau objectif de VALBERG, mettant l'accent sur son expansion de 900 lits en 1960 à 4800 lits actuellement, et sur sa double vocation ETE - HIVER, grâce à sa situation géographique et à son site. Connaissant parfaitement les problèmes de VALBERG pour les avoir étudiés dans les moindres détails, M. GINESY faisait un exposé clair et précis. Tour à tour, les problèmes de la Station étaient commentés, analysés, et classés dans un ordre d'urgence pour être solutionnés. Bien entendu, c'était l'équipement sportif qui faisait l'objet de la préoccupation majeure de cette réunion de travail.

Compte tenu de la double vocation de VALBERG, c'était la question de la piscine qui prenait la première position: une piscine de plein air, chauffée, fonctionnant été et hiver. L'avant-projet présenté était examiné et le financement étudié.

Dans le cadre d'un équipement sportif d'été, une batterie de terrains de tennis et de volley-ball, dans les environs immédiats de la piscine sera prévue, de façon à créer un centre d'animation pouvant également être doté d'un centre de sports équestres, un golf, etc...

En ce qui concerne l'équipement sportif d'hiver, la ligne de conduite préconisée par la Commission Interministérielle de la Montagne sera suivie: aménager ce qui existe, utiliser parfaitement le domaine skiable actuel, avant de chercher à construire plus loin des engins de remontées mécaniques non rentables qui constitueraient un boulet à trainer par les collectivités, stérilisant ainsi leurs moyens, donc par contre-coup l'expansion d'avenir de VALBERG. Le ski d'aujourd'hui doit être commercial; pour cela, il faut offrir au client des pistes larges, faciles, pour tous niveaux, très bien damées et entretenues. De même que dans une station de ski moderne, il faut penser au non-skieur, venu pour profiter de l'air pur, tout en regardant skier les autres: des sentiers piétons dans la neige doivent être créés et balisés, à proximité immédiate des pistes de ski, sans pour cela les couper; ils devront être damés et entretenus l'hiver. Un télésiège partant du centre attractif desservira la Croix du Sapet de façon à donner satisfaction à l'une et l'autre clientèle. Des téléskis sont également prévus de sorte que le domaine skiable existant soit utilisé au mieux et commercialisé. La station de départ du téléski de la Tête du Sapet devra être déplacée légèrement, de façon à doubler le premier tronçon du téléski actuel par un petit téléski desservant un stade de slaloms. Enfin, bien sûr, des aménagements de pistes seront réalisés au fur et à mesure afin de poursuivre l'effort entrepris depuis deux ans dans ce domaine.

Le problème des parkings était ensuite évoqué dans son ensemble: parkings rattachés aux constructions immobilières, parkings publics permettant d'absorber l'affluence du week-end. L'aménagement de ces derniers devra s'incorporer dans le cadre de l'aménagement d'une combe skiable, pour débutants, en bordure du C.D.28, entre Combarionne et Garibeuil.

La question des voies d'accès à la Station était aussi traitée. Le problème des Gorges du CIANS avec sa route au dessin tourmenté, l'élargissement difficile de cette voie, mais cependant nécessaire pour permettre à VALBERG son expansion; expansion qui devra tenir compte d'un juste équilibre entre le domaine skiable et le domaine construit, ainsi d'ailleurs qu'entre la capacité hôtelière et la capacité immobilière.

La discussion, très ouverte, fut en permanence empreinte de la plus grande objectivité: la compétence des personnalités et des conseillers techniques en présence, permit de parvenir à des résultats concrets, notamment par l'état d'esprit cordial et l'estime réciproque qui régnait au cours de cette réunion.

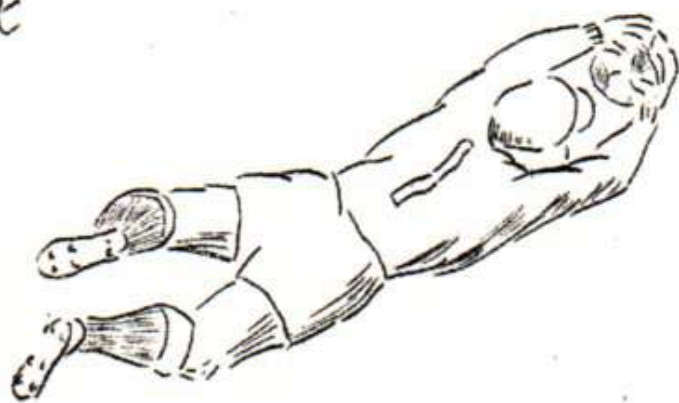
Aux environs de 13 h., un repas réunissait les personnes présentes à l'hôtel de "l'Adrech de Lagas", repas au cours duquel l'avenir de VALBERG continua à être évoqué. M.RAVANEL devait quitter la Station à 15 h., pour rejoindre en hélicoptère, la station voisine d'AURON, afin de participer à une nouvelle réunion de travail concernant cette station. Au cours de cette réunion, l'examen des problèmes semble avoir été plus confus qu'à VALBERG. C'est la raison pour laquelle il faut se féliciter des relations étroites existant entre les Communes intéressées, ainsi que de la collaboration parfaite avec les représentants des diverses administrations. Ceci ne peut que promouvoir dans les meilleures conditions possibles l'Avenir de VALBERG.

Espérons que M.RAVANEL aura gardé de sa brève visite à VALBERG le meilleur souvenir.

-0-0-0-0-0-0-

-

La rubrique



de

L'Association

Sports

et

Loisirs



de

Guillaumes



Au cours de ce trimestre, l'A.S.L.Guillaumes a poursuivi sa carrière en Championnat 1ère Division Centre. Dans ce Championnat, une certaine ségrégation était déjà apparue en fin des matches Aller; elle devait se poursuivre au cours de ce trimestre. C'est ainsi qu'on pouvait noter que l'A.S.Dominante demeurait l'équipe invaincue, ne concédant même à ce jour aucun match nul. A quelques points derrière la Dominante, le Cavigal et l'U.S.Arménienne se disputaient la seconde place; mais, bientôt, le Cavigal céda le pas à l'U.S.Arménienne. En queue, nous trouvons l'A.S.P.T.T. et la Clé des Sports qui ont déclaré forfait général. L'O.G.C.Nice tient solidement la lanterne rouge des clubs participants, devancée par le C.S.C.Vieux Nice. Au milieu de ce tableau, un groupe assez serré où chacun conserve ses chances de mieux se classer: c'est le cas de l'A.S.L.Guillaumes qui rivalise avec Annot, Las Planas, F.A.C.Clémenceau et A.S.Vieux Nice, immédiatement derrière Valrose et le Cavigal, à égalité de points.

Les matches retour commençaient mal puisque Guillaume ne pouvait recevoir Annot, le dimanche 19 Janvier, son terrain étant enneigé et gelé. Le match a été renvoyé au dimanche 27 Avril.

Le Dimanche 26 Janvier, l'A.S.L.Guillaumes se déplaçait à Nice pour rencontrer l'A.S.Vieux Nice, équipe contre laquelle elle réitérait le résultat du match Aller. En effet, le jeu fut très équilibré, et la mi-temps étant sifflée sur le score de 2 buts à 1 en faveur des niçois, les Guillaumoises mirent tout en oeuvre en deuxième mi-temps pour remonter à la marque. Ils égalisaient à la 52ème minute, puis encaissaient un nouveau but à la 75ème minute pour égaliser à quelques minutes de la fin; score final: 3 buts à 3.

Le Dimanche 2 Février, l'A.S.L.Guillaumes se déplaçait à nouveau à Nice, mais pour enregistrer un forfait de la Clé des Sports, qui lui donnait 3 points.

Le Dimanche 9 Février, l'A.S.L.Guillaumes ne jouait à nouveau pas, l'équipe de l'A.S.P.T.T. ayant déclaré forfait général aux matches Aller. Donc 3 points.

Le Dimanche 16 Février, nouveau déplacement à Nice pour rencontrer le C.S.C.Vieux-Nice. Le match marqué au début par une nette domination des niçois, voyait la mi-temps sur le score nul de 0 à 0, grâce à un remarquable travail de toute la défense guillaumoise. En 2ème mi-temps, les Guillaumoises reprenaient sérieusement les affaires en mains, ils marquaient un premier but à la 47ème minute mais les niçois égalisaient aussitôt; ils marquaient alors un 2ème but puis un 3ème, et les niçois réduisaient la marque à quelques minutes de la fin: 3 buts à 2 en faveur de l'A.S.L.Guillaumes.

Le Dimanche 23 Février, la pluie rendait les terrains impraticables et la plupart des rencontres étaient renvoyées. L'A.S.L.Guillaumes devra donc se déplacer à Nice le 1er Mai pour rencontrer l'A.S.Dominante -

Le Dimanche 2 Mars, c'était l'A.S.L.Guillaumes qui recevait l'U.S.Arménienne, mais sur le stade des Oliviers à Entrevaux, le terrain de la Frèche étant enneigé. Un match difficile au cours duquel l'A.S.L.Guillaumes remplit son contrat. Certes elle s'inclinait par 2 buts à 1 mais non sans avoir combattu devant une équipe en pleine progression visant la 2ème place du championnat.

Le Dimanche 9 Mars, toujours à Entrevaux l'A.S.L.Guillaumes recevait l'A.S.Valrose, contre laquelle elle avait eu des déboires au match aller. Le match fut très serré, dur par moments, mais l'A.S.L.Guillaumes affirmait sa supériorité en menant par 2 à 1 à quelques minutes de la fin. Malheureusement un incident devait survenir entre l'Arbitre et un joueur de Valrose et l'Equipe de Valrose quittait le terrain. Le résultat du match est encore en litige au District et il est possible que ce match soit à rejouer.

Le Dimanche 16 Mars, l'A.S.L.Guillaumes allait chercher une nette victoire à Nice, contre l'A.S. Las Planas, qui après avoir fait feu de paille pendant quelques minutes, était nettement dominée par les Guillaumoises. Ceux ci concrétisaient leur supériorité par 3 buts à 0.

Le Dimanche 23 Mars, l'A.S.L.Guillaumes recevait sur son terrain de la Trèche, pour la première fois aux matches retour. Le Public s'était déplacé pour venir encourager son équipe, qui devait un peu le décevoir. Les Aiglons Footballeurs de Carras, très rapides sur la balle marquaient leur supériorité en attaque par un but à chaque mi-temps, le score final étant de 2 buts à 0 en leur faveur.

Le Dimanche 30 Mars, l'A.S.L.Guillaumes se rachetait devant son public en battant l'équipe du Cavigal Nice-Sports par 4 buts à 1. En effet, au match aller, cette équipe avait écrasé par 5 buts à 0 les Guillaumoises, qui lui présentait, il est vrai, une équipe affaiblie en attaque et en défense par les absences de PRATICO, M MILLET, et GRAILLE Bernard. C'est donc une revanche que les Guillaumoises ont pris sur l'équipe du Cavigal, le seul but encaissé l'ayant été sur pénalty.

Le classement, à ce stade du Championnat est très difficile à établir, plusieurs équipes ayant des matches en retard, et notamment l'A.S.L.Guillaumes, avec trois matches en retard, et un match (contre Valrose) dont le résultat est en suspens.

Au 16 Mars, en considérant gagné (par 2 buts à 1: résultat sportif acquis sur le terrain) le match joué contre Valrose, l'A.S.L.Guillaumes se situerait en sixième position au classement, sans tenir compte des trois matches en retard, qui même perdus apporteraient au moins 3 points supplémentaires (3 fois 1 point).

CALENDRIER DU 2ème TRIMESTRE 1969

Championnat 1ère Division Centre - Matches retour.

Dimanche 6 Avril - à Nice	A.F. Carras contre A.S.L.Guillaumes
Dimanche 13 Avril - à Guillaumes	A.S.L.Guillaumes reçoit O.G.C.Nice
Dimanche 20 Avril - à Guillaumes	A.S.L.Guillaumes reçoit F.A.C. Clénonceau.
Dimanche 27 Avril - à Guillaumes	A.S.L.Guillaumes reçoit S.S.Annot.
Jeu-di 1er Mai - à Nice	A.S.Dominante contre A.S.L.Guillaumes.

Cinq matches restent donc à jouer pour terminer le Championnat, sur ces 5 matches l'A.S.L.Guillaumes devrait logiquement en gagner 3. Espérons que les supporters viendront nombreux encourager leur équipe pour l'aider à terminer ce Championnat dans les meilleures conditions possibles.



Paul OLLIE

C'est avec plaisir que nous insérons dans notre Tribune Libre l'article de Monsieur Albert BROQUIN, Président de la Société de Chasse de GUILLAUMES.

La Saint-Hubert Guillaumoise, comme partout ailleurs.....

Où sont passés les lièvres de "Champ Long"; de Poume" d'Amé", les perdrix rouges de la "Saussette", de "Barels".....

On grogne. Un peu, pas trop parce qu'on risquerait de faire basculer un système : un système confortable mais ineffectif, une habitude que l'on aurait du mal à quitter.

Mais on grogne quand même, car il y a lieu de se plaindre. Le gibier se fait rare, la chasse difficile et de plus en plus coûteuse... et cette vieille passion, cette merveilleuse évasion appréciée de plus en plus par les chasseurs des grands centres urbains de la Côte, on a presque l'intention de la laisser sombrer doucement dans l'étang tranquille des légendes.

Tout recommence à l'ouverture. C'est un événement qui soulève beaucoup de passion, mais qui relève en fin de compte, d'une grande malignité.

Dès l'aube, ces quartiers sont envahis. Pour les uns, c'est une marche pesante, errante. Que peuvent leurs chiens d'appartement, leurs fusils magnifiques, leurs pieds bien lacés contre une montagne hostile qui les attend.... Pour d'autres, le gibier fait partie du paysage. Ils le connaissent, le surveillent, le gardent pour eux.

Ce gibier, comme les champignons, les édelweiss, les framboises est un fruit de la nature. Il fait partie de ces choses qui sont à portée de main. En réalité, il appartient au Bon Dieu.

La première vague ne fait pas grand mal, la deuxième épuise l'enthousiasme, fatigue l'embonpoint. Veste en bataille, café mal avalé, les voici gueux pour les uns, rois pour les autres, qui poursuivent ces départs flamboyants. Et, pendant que le lièvre trotte dans les éboulis, entraînant sa fanfare, les ranceurs s'accumulent.

GUILLAUMES était un merveilleux terrain de chasse, très certainement un des plus beaux du Canton, le plus varié, le plus complet. Rien n'y manquait : aucun climat, aucune ambiance, et presque aucun gibier.

Bon nombre de chasseurs prennent leur permis de chasse comme ils payent la vignette de leur voiture. Ils s'en vont à la chasse sans se poser trop de questions. Ils y retournent régulièrement qu'on ne les y reprendra plus, mais reviennent toujours l'année suivante. Ils chassent parfois en se promenant, parfois en se donnant beaucoup de mal, battant la campagne à la manière du combattant, fusil automatique à bout de bras.

Chacun a sa méthode : ceux qui prétendent qu'il n'y a pas de méthode, mais qu'ils se détendent sainement, ceux qui appliquent scientifiquement les préceptes d'un manuel de vulgarisation, ceux qui, imperturbables, perpétuent des traditions dépassées, et ceux enfin, qui ne rêvent que plaies et bosses, carniers garnis et chiens fourbus.

Tout ce monde sent la crise, chacun à sa manière, rejetant la faute sur l'espèce voisine. Le gibier va bientôt manquer dans ce paradis. Il faut prendre les gens et les choses tels qu'ils sont.

La modicité de la contribution de chaque chasseur, tant pour le permis que pour les collectivités locales, ne permet pas d'envisager un plan d'aménagement de la chasse. Les réalisations locales les plus remarquables se confondent dans une masse disparate.

L'apport important de participants extérieurs au terrain de la Société décourage tout effort de maintien d'équilibre. Qui limitera les nuisibles après avoir vu son champ d'action ratissé par une équipe étrangère, qui, plus tard, ira ailleurs..... Et puis même, s'il existait une réglementation sévère, il faudrait pouvoir la faire respecter. Les Gardes sont peu nombreux. Leur terrain de surveillance est trop grand. Tous ont des ennuis car on les supporte mal depuis 1789.

Bien sûr, l'immense campagne de GUILLAUMES n'est pas, tout entière envahie chaque Dimanche par une horde bouillonnante, discordante. Tant que le chasseur fait partie de la nature, tant qu'il ne s'en distingue pas par une attitude abusive, il s'intègre dans son cadre. Mais quand l'harmonie est rompue, quand la soif de succès dépasse la capacité du terrain, quand tous les moyens sont bons, la garantie de l'avenir demeure compromise.

Le meilleur chasseur, le plus fin pisteur enrichit sa connaissance et son expérience de la chasse à chaque occasion. Mais il est un certain nombre de principes et de notions essentielles qui sont ignorées volontairement ou inconsciemment, par un bon nombre de porteurs de permis. L'équilibre, la mesure que réclame la nature s'adresse au chasseur en premier lieu.

Alors, plutôt que de vouloir réduire le nombre de chasseurs, plutôt que de prétendre restreindre leur action dans le temps ou dans l'espace, il serait urgent de changer le système, sans pour cela, s'enfermer dans des complications administratives décourageantes. Il serait bon de ne plus chasser trop souvent n'importe comment, presque toujours n'importe où, heureusement, pas n'importe quand.

oooooooooooo
oooooooooooo
ooooooo
oooo
oo
o

Notre concitoyen, Monsieur Yvan TOCHE, qui exerce les fonctions de Directeur d'Ecole de quatre classes à Sarmettes aux Nouvelles Hébrides a adressé à sa mère, Madame Yvonne ROBERT, le récit du cyclone BECKY, heure par heure...

C'est un document très intéressant que nous sommes heureux de publier dans ce numéro grâce à l'obligeance de Madame ROBERT.

Extrait d'une lettre d'Yvan

LAMAP le lundi 16/12/68

Vendredi 13 au matin, je suis allé au bureau : M. OGER en a profité pour nous annoncer le passage du cyclone BECKY...

Après le repas du soir on s'est couché. J'étais dans le lit de Garcia, qui est à NOUMEA. Les deux V.A.T. (Volontaire Aide Technique) de NORSUP étaient dans la petite maison où j'ai habité quand j'étais ici. Le groupe (électrogène) s'éteint ; aussitôt, je m'endors (10 H).

10 H 30, le vent du sud se lève.

1 H 10 du matin, le 14, je suis réveillé par du sable qui me tombe sur la tête. Un coup d'oeil au toit : les tôles qui protégeaient le faite ont disparu et les feuilles se soulèvent une à une (= les "tuiles" faites avec un palmier, le natangura), il pleut sur le lit. Je pousse le lit à l'abri contre un mur et je me recouche enroulé dans la couverture.

1 H 30, Fred, maître d'internat, vient me chercher : " Le toit de la milice est parti. Les miliciens viennent s'abriter au dortoir." Je vais les voir. Des coups de vent du sud et de l'est de plus en plus forts. La pluie redouble. Je n'ose pas retourner chez Garcia. Je me couche au dortoir (2H).

2 H 30. Bruit de verre cassé ! Je saute du lit ! A peine suis-je par terre, qu'une plaque de carton tombe du plafond. Tout le monde se retrouve au réfectoire. Un grand bruit : le côté Est du toit est démolì, à droite, il s'envole, à gauche, il s'écrase sur les lits.

2 H 34, panique au réfectoire. Je sors ; je longe le mur ouest pour voir la maison de Garcia (toujours presque entière). Un morceau de toit Est, appuyé contre ce mur, s'écroule lentement : j'ai vite fait de partir !

* Garcia est un instituteur Volontaire Aide Technique.

2 H 40, Sous une pluie d'eau et de têtes, on regagne la maison des V.A.T.

3 H. Les vents viennent maintenant du nord et sont de plus en plus forts. Une tête s'est enfoncée dans un arbre à 15 m de haut. Expédition chez Garcia pour récupérer le poste, le magnétophone la caméra et l'appareil photo, un V.A.T et moi.

3 h 30. Les vents atteignent leur plus grande vitesse, 80 noeuds (environ 148 km/h). l'arbre menace de s'écrouler.

4 H 30. Tout est terminé. . quelques petits coups de vent.

5 H. Je vais voir M.L... La vieille maison qu'il habite (en bois), déjà ébranlée au tremblement de terre de 65, n'a pas bougé. Je vais chez le toubib (absent) : sa femme est folle, la moitié nord du toit a été emportée, deux manguiers sont tombés juste à côté de la maison, il ya 10 cm d'eau dans toutes les pièces, elle a passé la nuit sous une table avec son gosse, presque un an.

M. OGER n'a pas pu sortir la nuit comme il voulait, la mer arrivait à sa porte. Tout le monde chez lui était habillé pour fuir par la fenêtre à la première occasion. Chez les B. (absents) quelques têtes sont parties. À la Mission, le toit du dortoir des filles s'est envolé. À l'hôpital, la salle de soins a éclaté. Devant la délégation, deux mats, pour les deux drapeaux, celui de l'Anglais s'est plié à la base, celui du français n'a pas bougé ! Le phare lance toujours sa lumière; toutes les 20 secondes. Tous les manguiers sont couchés ; par contre, les flamboyants sont intacts ; la plupart des arbres à pain sont tombés et quelques cocotiers aussi; un cocotier est tombé à quelques cm du nouveau réfectoire.

NORSUP : Quelques cases envolées.

SARMETTES : Le toit du vieux dortoir s'est aussi envolé.

VILA : Quelques petits dégats.

Le coin le plus touché a été le sud-est de MALLICOLO, donc Lamap. Environ 50 % des habitations détruites (aussi bien celles en dur des Européens que les cases indigènes). Production de coprah perdue à 50%.

La mer, sans nouvelles de plusieurs bateaux. Le "Manutaï" a été cherché tout le samedi : il a pris l'eau, toute la cargaison est perdue (il y avait toutes les commandes pour les repas de Noël!) Un bateau échoué à Paama. Sur la " Pangamu" , il y avait le docteur de Lamap ; le capitaine a quitté le mouillage vendredi soir et s'est mis en plein dans le cyclone.

Samedi matin, premiers déblaiements, avec l'aide des prisonniers.

J'ai les mains pleines d'ampoules !

L'Association Sportive Scolaire de l'Ecole de Guillaumes a bien fonctionné durant le deuxième trimestre scolaire qui a été favorisé par l'enneigement exceptionnel.

Notre Directeur d'Ecole, Monsieur GIRIBONE a bien voulu nous fournir un compte-rendu de l'activité de cette Association.

Pendant tout le 2ème trimestre scolaire, les élèves des classes de PE, CM et CE ont pu bénéficier des sorties de ski hebdomadaires.

Cette année, la neige était au rendez-vous et à l'exception des Jeudis 20 février et 13 mars où le temps était trop mauvais, c'est durant 9 jeudis que nous nous sommes rendus sur les pistes de VALBERG.

Sur les 26 élèves autorisés à venir, 17 se sont faits inscrire et ont payé 20,00 F de cotisation pour toutes les sorties. Félicitons-les ainsi que leurs parents, pour leur assiduité. En effet seulement 4 élèves ont manqué plus de 3 fois. Les progrès, cela va sans dire, ont été nettement supérieurs à ceux de l'an passé car les moniteurs ont pu, pendant 2 heures tous les Jeudis, suivre régulièrement la progression des enfants.

Ainsi les élèves : GENIN Philippe et LENTE Eric ont obtenu l'insigne du "Flocon".

AMARANTO Jean-François, BAUDOIN Joëlle, BELLEUDY Esabelle, DAVID Jean-Paul, OLLIE Jean-Marc, PIERROT Bernard, et SADOULET Muriel ont obtenu "La lère Etoile".

Etaients absents le jour des épreuves : RIMAURO Michel, THAON Eric et PASSERON Jean-Christophe qui auraient sans doute obtenu une récompense. Quant aux autres, BAILLY Jean-Claude, BAULEO Bernadette, GILLOUX Robert, MARRE Christian et ROCCHI Patricia, ils semblent avoir atteint le niveau de la 2ème étoile et peut-être même celui de la 3ème.

Avant de vous donner le compte-rendu financier, remercions le chauffeur du car pour sa patience et sa ponctualité, ainsi que Messieurs DAVID toujours prêts à accueillir les frileux et les affamés qui, heureusement cette année, ont été peu nombreux.

Rappelons que l'Association de l'école a prêté des skis à tous ceux qui n'en avaient pas (une dizaine environ) non seulement pour les sorties mais également pour les jours de congé.

Cotisations	340,00 F	Transport	450,00 F
remboursement aux absents	- 30,00 F	Remontées méca.	599,50 F
	310,00 F	Insignes	24,00 F
			1.073,50 F

Le transport sera remboursé par la Caisse des Ecoles et la Municipalité ainsi que l'achat du matériel (cannes-courroies et 1 paire de skis) non mentionné dans le compte ci-dessus car il n'a pas encore été facturé.

Il reste donc à la charge de l'Association la somme de
313,50 F

L'Association Sportive Scolaire prévoit pour le 3ème trimestre des matches de football avec les écoles du canton, quelques promenades dans le cadre de l'étude de la Commune et du Canton ainsi qu'un voyage de Fin d'Année entièrement financé par sa caisse.

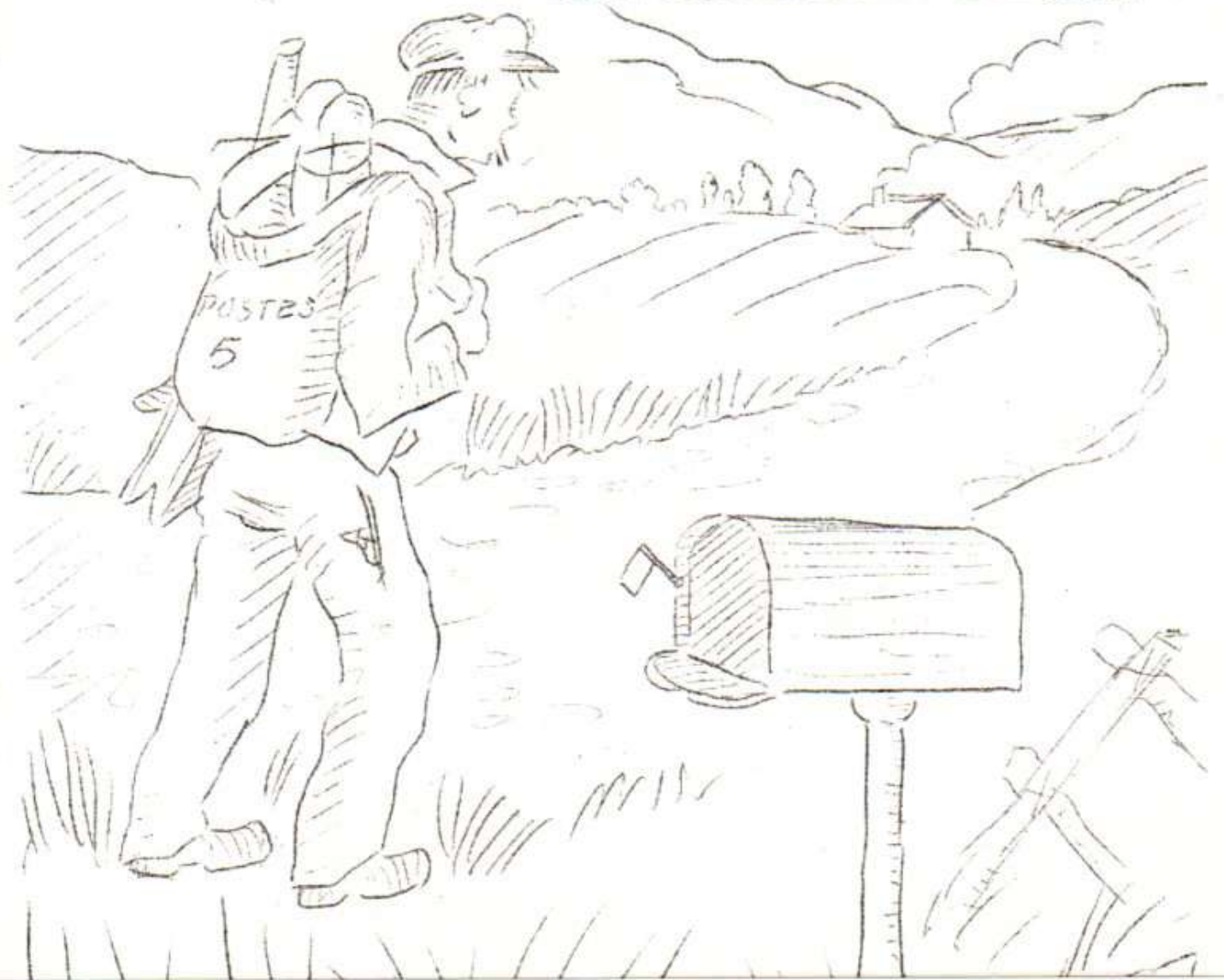
Ainsi après les débuts plutôt hésitants de l'an passé, les parents ont compris le bienfait de ces sorties, tant au point de vue sportif qu'éducatif grâce aux contacts avec les enfants et grandes personnes que les élèves ont pu rencontrer.

ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE GUILLAUMES

C.C.P. 5 270 42 MARSEILLE.

=====

NOUVELLES
FAMILIALES



NAISSANCES

Malheureusement, nous n'avons pas l'occasion durant ce premier trimestre 1969 de relater dans cette chronique la naissance ni d'un Guillaumoïse, ni d'une Guillaumoïse.

Nous avons remarqué à Marseille la naissance de Mireille, fille de M. Etienne DELPUI et de Mme née Paulette STIER. Celle-ci est la fille de notre concitoyenne Madame Madeleine ASTIER.

à Nice est née Sylvia, fille de M. et Mme Marcel PONS et petite-fille de M. et Mme Clément PONS qui habitent Guillaumes et où Clément PONS, exerce les fonctions d'Agent de travaux des Ponts et Chaussées.

à Venelles, est né Philippe, fils de M. Charles LIONS et de Madame née Armande RANCUREL, originaires de Bouchanières et de St-Brès.

Nous n'oublions pas que le nouveau-né est le petit-fils de Monsieur Grégoire LIONS qui a siégé au Conseil Municipal de Guillaumes jusqu'à son départ pour Venelles, ainsi que de Madame Veuve RANCUREL François, qui habite toujours St-Brès et qui a élevé une très nombreuse famille.

M. et Mme Claude PAYAN demeurant à Entraunes ont eu la joie de mettre au monde Christine. L'heureux père est le fils de M Charles PAYAN, Exploitant Agricole à Entraunes et Administrateur de la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel.

Nous adressons bien volontiers nos meilleurs voeux à ces nouveaux nés sans oublier d'ajouter nos félicitations aux parents.

MARIAGES

Le 31 Mars, a été célébré à Péone, le mariage de M Henri SALICIS, Artisan Plombier, originaire de St-Brès, avec Mademoiselle Simone BAUDIN, Institutrice dans les Basses-Alpes et originaire de PEONE.

A Entraunes, a eu lieu le 31 mars, le mariage de M Jean Paul BELLONNE, Instituteur à Châteauneuf de Grasse avec Mademoiselle Renée MANDINE, Institutrice à Colomars. La mariée, fille de M. Rémy MANDINE est originaire d'Esteing.

Nous exprimons à ces jeunes mariés, nos meilleurs voeux de bonheur et de prospérité.

Pour compléter cette chronique, nous informons nos lecteurs des avis de mariage suivants :

A Guillaumes, le 26 Avril, sera célébré le mariage de M MARTINETTO François, Agent des Installations P T T; originaire de Sospel avec Mademoiselle Elisabeth RAVEL, fille de M. et Mme Francis RAVEL, connus de tout le monde à Guillaumes. Nous précisons que M. Francis RAVEL a été adjoint au Maire de Guillaumes; aussitôt après la Libération.

Nous adressons nos meilleurs voeux aux futurs jeunes mariés ainsi que nos compliments à M. et Mme Francis RAVEL.

On nous signale le mariage de M. Antoine PALMA, Plombier à Tende avec Mademoiselle Irène JAUFFRET, Employée Hospitalière à Tende. La jeune mariée est originaire de Sussis.

Meilleurs voeux de bonheur.

- DECES -

C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris le décès de M. Louis TOCHE, cantonnier en retraite, survenu le 19 Janvier 1969 à Tende. Le défunt était âgé de 78 ans.

Nous adressons à ses enfants qui ont quitté Guillaumes, il y a de nombreuses années nos condoléances.

Le défunt était le frère de MM Jean, Joseph, Marius TOCHE ainsi que de Madame LIONS Césarine. A eux aussi, nous adressons notre témoignage de sympathie.

Le 10 février 1969, est décédé à Touët sur Var, Madame Veuve Marie GUYOT, belle-mère et mère de M. et Mme Marcel BONNET, gérants de la station-service de Touët sur Var.

Les obsèques ont eu lieu à Guillaumes et au cours de la cérémonie le Conseil Municipal était représenté par MM Raoul GRAILLE et René ROBERT, Adjoints au Maire.

Nous adressons aux enfants de la défunte, ainsi qu'à tous ses parents nos sincères condoléances.

A Nice, est survenu le décès de M. Marcellin SIGAUD, retraité des T.N.L, mort à l'âge de 79 ans.

Nous adressons à M. Laurent SIGAUD, frère du défunt, l'expression de nos condoléances émues.

A Roquefort les Pins, Madame Veuve BONHOMME est décédée le 15 février. La défunte était originaire du Hameau des Moulins de Sauze. A ses enfants, à ses soeurs, et à tous les membres de la famille, nous présentons nos sincères condoléances.

Villeneuve d'Entraunes - Nous devons relater le décès de M. Just BLANC, originaire de Villeneuve d'Entraunes et décédé à Guillaumes le 25 Mars. Les obsèques ont eu lieu à Villeneuve d'Entraunes.

Nous adressons à toute la famille du défunt, nos sincères condoléances.

Entraunes - la Commune d'Entraunes a été grandement éprouvée cet hiver.

En effet, nous devons signaler la mort de Madame Camille GILLOUX, survenue après une longue maladie le 21 Mars.

Les obsèques ont été célébrées en l'Eglise paroissiale. Elle était l'épouse de M. GILLOUX, ancien Meunier qui a exercé pendant longtemps les fonctions de Secrétaire de Mairie.

Elle laisse en partant une très nombreuse et très belle famille à qui nous exprimons nos condoléances attristées.

La population d'Entraunes ainsi que son Conseil Municipal ont été vivement affectés, par la mort de Monsieur Charles DURANDY, survenu à Toulon, le 14 février 1969.

Artiste dramatique, il prit sa retraite comme Directeur du Cinéma le Danton à Paris.

De même que son épouse, il aimait beaucoup son pays d'origine et malgré l'éloignement du lieu de leurs occupations professionnelles, ils n'ont jamais cessé de garder le contact avec Entraunes, où ils revenaient souvent pour y prendre un repos mérité.

Très estimé par la population, il accepta en 1965, de se présenter aux élections municipales, à la suite desquelles il devint le premier Adjoint au Maire, Monsieur Marcel PAYAN. Cette mort prématurée est douloureusement ressentie par la population d'Entraunes et aussi par celle de toute la Vallée du Haut-Var où le défunt était bien connu et très apprécié. Les obsèques ont été célébrées à Entraunes.

Nous adressons à Madame Charles DURANDY née Liautaud, l'épouse du défunt, l'expression de notre profonde tristesse devant cette épreuve si pénible.

Enfin, nous exprimons à Monsieur le Maire d'Entraunes ainsi qu'à tout le Conseil Municipal nos sentiments de sympathie devant cet événement douloureux, qui prive la Commune d'Entraunes d'un bon serviteur.

B I E N V E N U E

Nous sommes heureux d'annoncer que M. et Madame CAZON, qui habitaient jusqu'ici Châteauneuf d'Entraunes ont décidé de se fixer à Guillaumes dans une maison de famille.

Cette décision coïncide avec la prise de la retraite de Monsieur CAZON qui jusqu'ici exerçait la fonction d'Agent de travaux des Ponts et Chaussées sur la route de Châteauneuf d'Entraunes.

De même, M. Théophile SALICIS, habite maintenant Guillaumes avec son épouse. Plusieurs raisons l'ont incité à prendre la décision de quitter Péone. En effet, sa fille Flora est employée à l'Administration des Finances tandis que lui-même est employé à la Laiterie Coopérative en remplacement de Monsieur ROBERT Jean-Baptiste.

R E T R A I T E

M Marius ROBERT, Agent de Travaux spécialisé des P et C a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Il était le plus ancien des employés de cette Administration à Guillaumes. Durant cette longue carrière, il a su faire apprécier sa valeur technique.

Nous sommes heureux pour lui qu'une excellente santé lui permette maintenant de continuer à travailler dans sa belle propriété de la Ribière.

Une bonne nouvelle qui fera plaisir à de nombreux Guillaumoises. M. DEBIEN, Percepteur à Guillaumes, durant la Guerre et jusqu'en 1955, vient de prendre sa retraite à Cuers.

En quittant Guillaumes, il a été nommé à Aigues-Mortes qui est en réalité son dernier poste avant retraite.

Nous avons eu l'occasion de lui rendre visite en compagnie de M. ARNAUD, Maire de Villeneuve d'Entraunes. Il a conservé sa jovialité habituelle et consacre son temps de loisir à la peinture. Avec succès d'ailleurs, car il vient d'obtenir le prix d'honneur de l'Exposition Internationale du PRADET.

Il nous a promis une prochaine visite à Guillaumes, ce qui lui permettra de mettre au repos son pinceau de peintre pour renouer ses habitudes de pêche à la ligne dans le Var.

C'est avec plaisir que nous recevrons sa visite ainsi que celle de sa charmante épouse.

- D I S T I N C T I O N S -

Nous avons été très heureux d'apprendre que le Ministre de l'Agriculture vient d'honorer trois de nos concitoyens dans une promotion du Mérite Agricole.

Il s'agit de M.M Jules GRAILLE, Isidore NIEL et Armand LANCE.

M. Jules GRAILLE devient Officier dans l'Ordre du Mérite Agricole et nous le félicitons bien volontiers car toute sa vie, il a oeuvré dans l'intérêt du monde rural aussi bien au Conseil Municipal dont il est le doyen d'élection, qu'à la Laiterie Coopérative du Haut-Var dont il fut Président et à la Caisse Locale de Crédit Mutuel Agricole dont il est Administrateur.

C'est à son initiative que la dernière foire-exposition de Guillaumes a été organisée. Malheureusement en raison de son accident de la voie publique, il n'a pu assurer de bout en bout la Présidence effective du Comité d'organisation de cette foire-exposition.

De même, nous sommes heureux que MM NIEL et LANCE soient promus dans l'Ordre du Mérite Agricole comme Chevaliers. Tous les deux appartiennent à cette profession d'artisans ruraux qui rend tant de services au monde paysan.

M NIEL est Commissaire aux comptes de la Caisse Locale de Crédit Mutuel Agricole de Guillaumes et ancien Conseiller Municipal de Guillaumes

Nous les félicitons vivement de cette promotion.

Nous remercions vivement Monsieur le Ministre de l'Agriculture d'avoir fait ce choix heureux pour honorer la profession paysanne.

M le Conseiller Général a exprimé le désir de remettre lui-même ces médailles à l'occasion d'un jour de fête dont le choix reste à déterminer.

Nous acceptons volontiers cette suggestion et après accord avec tous les intéressés, nous vous avertirons du lieu et de la date de cette cérémonie.

=====

N° 29 - AVRIL 1969
Abonnement 10 F
CCP MARSEILLE 9040-18
Percepteur -Guillaumes
Paraissant en Janvier
Avril
Juillet
Octobre

E T A T - C I V I L

Dernière minute

Naissance - Nous sommes heureux d'annoncer la naissance de Laurent DI CARLO qui est le fils de M et Madame François DI CARLO, commerçant à VALBERG.

Nous adressons nos félicitations aux parents ainsi qu'aux grands-parents Monsieur et Madame Primo EUTIZI.

Cette heureuse nouvelle est en contradiction avec nos nouvelles familiales dans lesquelles nous affirmions qu'il n'y avait pas eu de naissance à Guillaumes durant l'hiver.

Mariage - Nous adressons nos meilleurs vœux à M André CLARY, Contrôleur de la Navigation Aérienne qui vient d'épouser Mademoiselle Marinette CLARY, Institutrice à PEONE.

Dans cette heureuse circonstance, nous n'oublions pas d'adresser nos compliments à Monsieur Albert CLARY, Ancien Maire de PEONE, Administrateur de la Caisse Locale de Crédit Mutuel Agricole, sans oublier Mme Albert CLARY,

Décès - C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de M. Julien BOUTIN, âgé de 62 ans, décédé à Riez le 30 Mars dernier, originaire de la Saussette.

Nous adressons nos sincères condoléances à ses frères.

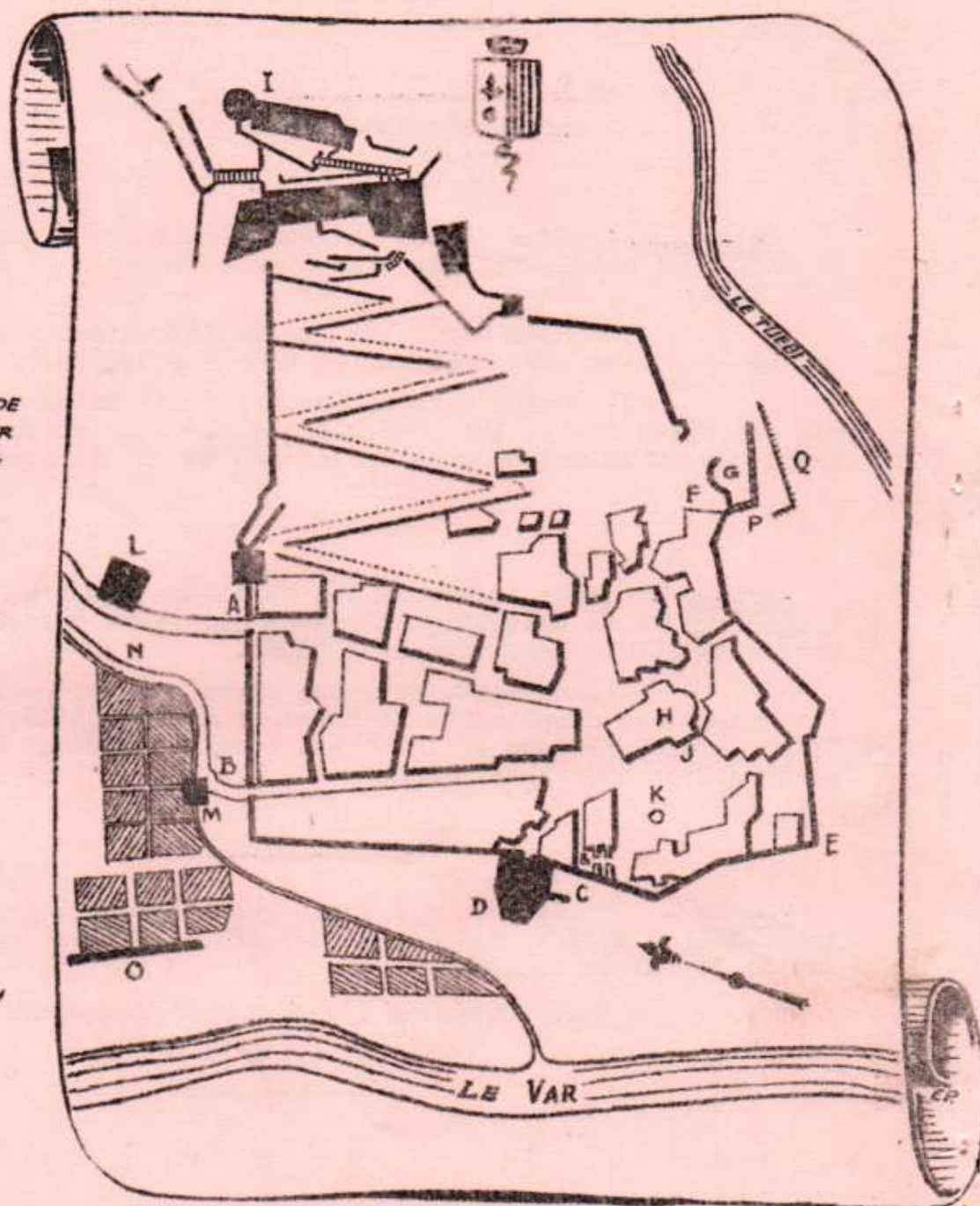
=====

PLAN DE LA VILLE & DU FORT DE GUILLAUMES

VIGUERIE DU COMTÉ DE PROVENCE

Légende de la Ville

- A. PORTE ST. JOSEPH
- B. PORTE DU MOULIN
- C. PORTE DE FRANCE
- D. PRISON & CORPSE GARDE
- E. Emplacement de la TOUR emportée par le TUÉBI.
- F. MAISON DU ROY
- G. LATRINE
- H. PAROISSE
- I. DONJON
- J. CLOCHER
- K. PUIT
- L. CHAPELLE ST. JOSEPH
- M. MOULIN
- N. CHEMIN DE PIÉMONT
- O. DIGUE
- P. FLANC & GALERIE
- Q. BARRICADE
- R. PRISON



(DOCUMENT ARCHIVES COMTÉ DE PROVENCE)